Grille tarifaire CEL de quartier

Prix de l'énergie pour l'électricité CEL au sein de la société «CEL»

Une CEL est une place de marché locale pour l'électricité : les producteurs vendent leur surplus directement aux consommateurs du voisinage.

40 %
DE RABAIS SUR L'UTILISATION DU RÉSEAU

2.33 – 3.49 ct./kWh
ÉCONOMISÉS PAR LES CONSOMMATEURS PAR RAPPORT AU TARIF STANDARD (ÉNERGIE + RÉSEAU)

2.33 – 3.49 ct./kWh
DE PLUS POUR LES PRODUCTEURS QUE LA RÉTRIBUTION MINIMALE*

ct./kWh, part énergie, hors TVA	Été	Hiver
CONSOMMATEURS		
Prix d'achat de l'électricité CEL	**10.83**	**11.99**
Énergie au tarif standard «VivaPower Grischa»	10.10	10.10
Rabais de 40 % sur l'utilisation du réseau	+4.22	+4.22
Votre avantage en tant que consommateur (énergie + réseau)	**+3.49**	**+2.33**
PRODUCTEURS		
Prix de livraison de l'électricité CEL	**9.33**	**10.49**
Rétribution minimale* du gestionnaire de réseau	6.00	6.00
Garanties d'origine (GO)	1.00	1.00
Votre avantage en tant que producteur	**+2.33**	**+3.49**

Été du 01.04. au 30.09., hiver du 01.10. au 31.03.

Pour les consommateurs CEL

Avec l'électricité CEL, vous payez au total 2.33 – 3.49 ct./kWh de moins qu'avec le produit d'électricité «VivaPower Grischa». Votre prix de base du réseau diminue lui aussi en proportion de l'électricité que vous obtenez par la CEL. L'électricité que vous n'obtenez pas par la CEL vous est fournie comme jusqu'ici par votre fournisseur d'énergie.

Pour les producteurs CEL

Pour l'électricité reprise par la CEL, vous recevez 2.33 – 3.49 ct./kWh de plus que la rétribution minimale* du gestionnaire de réseau. Au-delà de 30 kWp, celle-ci est plus basse et votre avantage d'autant plus grand. Ce que la CEL ne reprend pas, le gestionnaire de réseau le rétribue comme jusqu'ici.

Facturation et renseignements

La facturation de la CEL est assurée par EbOT AG. La rémunération pour le traitement des données, l'administration et la facturation (1.50 ct./kWh, hors TVA) est comprise dans les prix. Renseignements sur la détermination des prix CEL : leg@ebot.ch.

Tous les prix en ct./kWh (hors TVA). Base : tarifs actuels de IBC Energie Wasser Chur (IBC) (tarif standard «VivaPower Grischa», niveau de réseau 7). L'utilisation du réseau et les taxes sont fixées et facturées directement par le gestionnaire de réseau.

* La base de comparaison pour les producteurs est la rétribution minimale légale de 6.00 ct./kWh pour les installations jusqu'à 30 kWp avec consommation propre, plus la rétribution des garanties d'origine (GO). La rétribution minimale est un plancher : la rétribution effective du gestionnaire de réseau peut être plus élevée, par exemple lorsque le prix de marché de référence d'un trimestre est supérieur.